



LA SEMAINE DU SAIPER :

31 mai au 4 juin 2021

contact@saiper.net

Refus de temps partiel : Vous pouvez saisir la CAPD

La loi de transformation de la fonction publique donne la possibilité aux collègues de saisir la CAPD dans les cas suivants :

Refus de temps partiel ou conflit relatif aux conditions d'exercice du temps partiel (poste jugé incompatible par l'administration, quotité refusée...)

Les conditions d'accès au temps partiel sur autorisation sont très limitées.

Le recours gracieux auprès de l'IA- DAASEN pourra donc se prolonger, par les collègues qui le souhaitent et en cas de refus, par un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Grenelle de l'éducation :

Annoncées le 26 mai, ces mesures issues du Grenelle représentent un budget global de 700 millions d'euros, dont 400 millions alloués à des augmentations de salaire pour les enseignants. Mais l'idée d'une évolution de la rémunération garantie sur dix ans a été abandonnée.

Mieux vaut tard que jamais : Jean Michel-Blanquer a annoncé, mercredi 26 mai, les mesures issues du Grenelle de l'éducation, organisé durant trois mois entre octobre 2020 et janvier 2021. Ce rendez-vous des experts de l'école, réunis en « ateliers » pour explorer des thématiques aussi vastes que la revalorisation des salaires, la formation, le numérique, la gouvernance des établissements ou la mobilité, devait déboucher sur des pistes pour « transformer » la profession et inventer « le métier d'enseignant au XXI^e siècle ».

Trois mois plus tard, la mesure-phare est – sans surprise – la poursuite des revalorisations salariales, grâce à une augmentation de 700 millions d'euros du budget de l'éducation nationale. Sur cette somme, 400 millions iront effectivement à des augmentations de salaire pour les enseignants, 100 millions compléteront les augmentations de l'année 2021 – qui ne démarrent qu'à la fin du mois de mai –, et 200 seront consacrés à de « l'action sociale », sous forme d'une aide à la prévoyance santé accordée à chaque agent du service public, à hauteur de 180 euros par an et par personne. La répartition des 400 millions d'euros, « deuxième marche » d'un plan de revalorisation annuel négocié au cours de l'hiver 2019-2020, devra être discutée avec les partenaires sociaux.

Pas de « loi de programmation »

Mais cette deuxième marche sera peut-être la dernière : à un an de la présidentielle, Jean-Michel Blanquer abandonne l'idée d'une « loi de programmation » qui aurait garanti des augmentations salariales sur plus d'une décennie et revalorisé, à terme, l'ensemble de la

profession. Ce dispositif, articulé au projet de réforme des retraites qui pénalisait fortement les enseignants, était toujours réclamé par les syndicats malgré l'abandon de la réforme. M. Blanquer s'est voulu rassurant, mercredi soir, en plaidant pour que le gouvernement suivant poursuive la logique des « marches » annuelles – de 500 millions d'euros environ chaque année. Un tel effort permettrait d'atteindre, au milieu des années 2020, un salaire minimum de 2 000 euros net par mois pour un jeune professeur, a défendu le ministre de l'éducation. « *C'est évidemment des choses qui se réétudieront en 2022, en fonction du contexte politique* », a-t-il ajouté, prudent.

Personnels vulnérables : pas de changement à compter du 1er juin !

Plusieurs collègues nous ont alerté quant au changement de gestion des personnels vulnérables à compter du 1er juin 2021.

La circulaire DGAFP du 26 mai 2021 qui porte sur le télétravail introduit un paragraphe sur les “personnels vulnérables”. Celui-ci indique : “ À l'issue des concertations menées avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique il est décidé, sans préjudice du régime spécifique applicable aux agents vulnérables fixé par la circulaire du 10 novembre 2020 de la directrice générale de l'administration de la fonction publique, de séquencer, progressivement, le retour sur le lieu de travail avec un régime transitoire dérogatoire selon le calendrier suivant et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire : ...”

Les personnels vulnérables sont donc toujours régis par la circulaire du 10 novembre 2020. Pour rappel, celle-ci indique : “Si le recours au télétravail est impossible, il appartient à l'employeur de déterminer les aménagements de poste nécessaires à la reprise du travail en présentiel par l'agent concerné, dans le respect des mesures de protection telles que préconisées par le Haut Conseil de santé publique :

L'isolement du poste de travail (bureau individuel ou permettant le respect de la distanciation physique) ou, à défaut, son aménagement, pour limiter au maximum le risque d'exposition (horaires, mise en place de protections) ; “ Par ce codicille, le retour sur le poste de travail des enseignants, en particulier celles et ceux devant élèves, n'est pas possible et leur maintien en ASA incontournable.

En cohérence avec la circulaire du 26 mai 2021, la FAQ du MEN mise à jour le 28 mai indique très clairement : "Ces assouplissements ne remettent pas en cause les règles applicables aux personnels identifiés comme vulnérables."



AESH : plus que jamais déterminé-es, en grève le jeudi 3 juin !

L'intersyndicale de La Réunion CGTR éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SAIPER, SUD éducation appelle à une nouvelle journée de grève le 3 juin à 14h devant le Rectorat (St-Denis) pour obtenir satisfaction aux revendications légitimes des AESH pour l'amélioration des salaires et la création d'un véritable statut, contre les PIAL et la précarité.

La journée nationale d'action du 8 avril, où les AESH, ont été très nombreuses et nombreux à s'être mobilisé-es, a permis d'alerter sur la situation subie par ces personnels, méprisés par l'Éducation nationale. Les médias ont largement fait écho à ces actions. Seul le ministre refuse de voir ce qui a été massivement porté par les AESH, avec les personnels à leurs côtés, et remonté lors des audiences auprès des DASEN, des recteurs ou des préfets. Aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation n'a été donné dans les instances nationales pouvant laisser croire à la disponibilité du ministère à tenir ses engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH.

Le mépris a assez duré !

Aujourd'hui un-e agent-e de l'Éducation nationale sur dix est AESH. Ces agents de la Fonction publique, employé-es sous contrat, sont précarisé-es et malmené-es dans l'exercice quotidien de leurs missions. Ils et elles souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle et leurs conditions de travail ont été considérablement dégradées depuis la création des PIAL. Ce sont les élèves en situation de handicap et tout le service public d'éducation qui en pâtissent.

Les revendications restent les mêmes, et elles le resteront jusqu'à obtenir satisfaction.

Il y a urgence à :

- **engager l'augmentation des salaires** et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
- **abandonner les PIAL** et la politique de mutualisation des moyens ;
- **créer un véritable statut de la Fonction publique** pour reconnaître le métier d'AESH ;
- **recruter massivement des AESH** pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications.

L'intersyndicale nationale CGTR éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SAIPER, SUD éducation appelle tous les AESH à faire entendre leurs revendications lors d'une nouvelle journée de grève nationale le jeudi 3 juin à 14h devant le rectorat (St-Denis).

Elle appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette journée de mobilisation aux côtés des AESH.

Elle invite également les associations de parents à soutenir les exigences portées pour l'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Toutes et tous en grève

Pour l'augmentation des salaires, un vrai statut et l'abandon des PIAL !

RAPPEL : Les AESH ont le même droit de grève que les autres personnels de l'Education Nationale ! Dans le 1^{er} et de le 2nd degré, AUCUNE INTENTION de grève n'est à déposer en amont ! TOUTES et TOUS les AESH peuvent faire grève le JEUDI 3 JUIN !